Geoffroy Lejeune évoque l'astuce utilisée pour maintenir les crèches de Wauquiez et la croix de Ploermel

04/12/2017 à 22h23



Geoffroy Lejeune (Valeurs Actuelles) évoque l'astuce utilisée par Laurent Wauquiez pour maintenir ses crèches de Noel malgré l'interdiction du Conseil d'Etat, et celle du maire de Ploermel pour maintenir la croix de Jean-Paul II elle aussi interdite par la plus haute juridiction administrative.
— LCI, 4 décembre 2017, 17h55

«Coup de foudre pour Laurent Wauquiez à qui la justice avait interdit d'installer une crèche dans le hall de son Conseil Régional, et qui a décidé à la place de faire 8 expositions de santons en dehors du conseil régional. Pourquoi il fait ça ? Parce que la loi de 1905 sur la laïcité tolère qu'on ait des choses à caractère religieux si c'est pour mettre en oeuvre un artisanat, un savoir-faire local, etc. C'est exactement l'affichage que Laurent Wauquiez a choisi de faire.En fait, c'est évidemment une provocation pour montrer l'absurdité de la loi de 1905.

Par ailleurs à Ploermel, la fameuse croix que je défends depuis des semaines, qui était au-dessus de la statue de Jean-Paul II, qui était interdite et devait être enlevée, va être déplacée manifestement sur une parcelle privée de quelques

centaines de mètres, et elle va pouvoir rester dans l’espace public, mais en fait c’est une parcelle privée.

Tout ça pour vous dire que cette loi de 1905 qui est censée nous protéger de tout, peut être contournée dans tous les sens, et qu’on voit bien avec ces deux affaires-là que parfois, ça confine un peu à l’absurde.»